

PAR COURRIEL

Québec, le 25 janvier 2024

Monsieur Luc Caza  
Directeur des ventes  
RSI Environnement  
[lcaza@rsienvironnement.com](mailto:lcaza@rsienvironnement.com)



INFORMER

**Objet : Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise – Questions complémentaires – DQ4**

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses au plus tard **mardi 30 janvier à 12 h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Vous avez mentionné en 1<sup>re</sup> partie de l'audience publique que vous avez installé un lecteur de mercure en continu à la suite d'un bris d'équipement qui a occasionné un dépassement de la concentration prescrite à l'article 105 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, ce qui a mené à un avis de non-conformité. Veuillez préciser si cela fait référence à l'avis de non-conformité de 2015 ou à celui de 2021. Veuillez aussi détailler les circonstances menant à ces deux avis et les actions entreprises pour corriger les problèmes.
2. Vous avez mentionné en 1<sup>ère</sup> partie de l'audience publique, l'existence d'un comité de suivi citoyen avant la création du comité aviseur actuellement en place, veuillez nous fournir les dates associées à ce comité (création et fin), sa composition et son mandat.
3. Vous prévoyez remplacer le comité aviseur par un comité de suivi. Veuillez nous préciser le mandat exact de cet éventuel comité, sa composition, le nombre de rencontres prévues annuellement.
4. Vous mentionnez dans votre étude d'impact (PR3.1 (1 de 2), p. 110) que vous prévoyez optimiser votre mécanisme des plaintes et demandes d'information. Veuillez nous décrire votre processus actuel et comment souhaitez-vous l'améliorer.
5. Le rapport de la Direction de santé publique intitulé Contamination des sols aux dioxines et aux furannes autour de l'usine de Récupère sol à Saint-Ambroise et protection de la santé publique affirme que l'augmentation des teneurs en dioxines et furannes aux stations d'échantillonnage a été « attribuée sans équivoque aux opérations de Récupère Sol après enquête » (DC2.4, p. 4). Veuillez expliquer les origines de ce problème, ses conséquences et sa résolution, le cas échéant.
6. Les 7 étapes du procédé présentées au PR3.1 (1 de 2) aux pages 58 et 59 ne concordent pas avec le schéma du procédé actuel de la figure 3 à la p. 57 du même document. Elles ne concordent pas non plus à celles présentées au PR6 à la p. 7. Notamment, le conditionnement des matières survient avant le traitement thermique dans le PR3.1, mais après le traitement thermique dans le PR6. Veuillez présenter une version mise à jour du procédé avec le schéma approprié.
7. Veuillez produire une carte à l'échelle de la zone d'étude (PR3.1, p. 28) en y identifiant les éléments décrits au PR3.1, p. 29 (notamment les zones résidentielles, les zones boisées, les zones agricoles, l'écocentre, le terrain de camping et la rivière Shipshaw).
8. Veuillez fournir un plan des installations de RSI Environnement (à l'instar de celui présenté au PR6, p. 10) en y identifiant les éléments décrits au PR3.1, p. 16 (notamment les bureaux administratifs, les entrepôts, les lagunes, l'unité thermique actuelle et celle projetée).